Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260702-DEL_2026_34-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Délibération n°2026/34

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 25 juin 2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, LEFRANC François, VACHER Céline, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, DELINE Stéphane METIVIER Clément.

Procuration(s) :

Absent(s-es) : Claudine SORTELLE, Nathalie BOLOTINHA, Mickaël LE BRETON**.**

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de membres votants : 5

Secrétaire de séance : Céline VACHER

Objet : Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2032 (SDAHGV)

Monsieur le Maire expose : Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, le législateur instaure l'obligation d'élaborer un schéma d'accueil prescrivant le nombre, la localisation et la capacité des équipements à créer pour l'accueil des gens du voyage. Ce document, qui a valeur prescriptive, fixe ainsi l'obligation pour chaque département d'organiser les conditions de passage, de séjour et d'habitat des gens du voyage sur leur territoire et de définir les modalités d'accompagnement nécessaires à leur accueil.
Elaboré conjointement par l'Etat et le Conseil départemental, en association avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les représentants des gens du voyage, ce document de programmation s'appuie sur une étude préalable des besoins et de l'offre existante. Celle-ci doit prendre en compte notamment la fréquence et la durée des séjours, l'évolution des modes de vie et de l'ancrage territorial, ainsi que les possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, conformément à l'article 1er de la loi précitée.

Il s'agit, pour le conseil municipal, de donner un avis sur ce SDAHGV 2026-2032.

Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne un avis favorable au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyages 2026-2032.

Présents : 12

Abstentions : 7 (MM BESNARD, PANNETIER, DE L'ESPINAY, BOUCHET, DELINE, DARRIGRAND-LACARRIEU, VACHER).

Avis favorable : 5 voix

Le Maire,

Etienne BONNIN